

**ENVIRONNEMENT** La ministre de l'Écologie en déplacement à Roissy et Groslay, jeudi 10 novembre

# Les pistes de NKM contre les nuisances

Pour les riverains des aéroports franciliens, les bruits des avions sont un fléau au quotidien. Une gêne sonore et chimique persistante contre laquelle le gouvernement a décidé de lutter. Dès 2007, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il avait fait de la réduction des nuisances aériennes, son cheval de bataille. Aujourd'hui, après quatre années à plancher sur le sujet, le ministère de l'Écologie, en partenariat avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), vient de mettre sur pied de nouvelles mesures, afin d'améliorer les conditions de vie des riverains, situés autour de Roissy.

Principale mesure adoptée, qui entrera en vigueur ce jeudi 17 novembre : le relèvement de 300 mètres des altitudes de survol des avions à l'arrivée sur l'aéroport. Selon le ministère, cette mesure doit permettre de «réduire de 50% le bruit subi par les populations survolées et de baisser de 60% le nombre des personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels», soit l'équivalent d'un porte-voix, a expliqué Nathalie



■ La ministre s'est rendue à Roissy pour annoncer les mesures visant à réduire les nuisances aériennes.

Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie, en visite au Centre aéroportuaire de la navigation aérienne (CANA) de Roissy, jeudi dernier. Autre mesure du nouveau dispositif : l'interdiction des avions les plus bruyants la nuit. «Il y aura toujours des personnes

une fusée de détresse à Groslay, une commune voisine de l'aéroport, située dans l'axe des pistes. À l'occasion de deux visites d'appartements, la ministre a annoncé l'augmentation des aides à l'insé-  
norisation pour les logements situés autour des plateformes. Durant deux ans, les habitants qui en feront la demande, pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge de 100% de leurs dépenses, contre 80% à 95% actuellement.

Pour la famille Pison, locataire d'un appartement de la résidence du Village en centre-ville groslyaisien, la pose d'un triple vitrage par leur bailleur, a été vécue comme un véritable soulagement. «Les vitres fermées, on n'entend presque rien...», se

plaît à expliquer Michèle, la maîtresse des lieux. Reste le souci d'instruction des dossiers, qui traîne parfois en longueur et décourage les plus déterminés. Pour y remédier, NKM souhaite que soit rapidement étudiée la possibilité de réduire ce temps d'attente, d'un an à un trimestre. Des mesures qui, aujourd'hui, ne font pas l'unanimité. Passé

l'effet d'annonce, bon nombre d'associations de défense de riverains et d'élus locaux expriment leur scepticisme — «c'est une bonne chose, mais cela ne règle pas la hausse du trafic aérien» d'après l'ADVOCNAR — voire leur colère. Plusieurs associations de riverains de Roissy et d'Orly ont même martelé leur volonté d'attaquer

Mais la ministre de l'Écologie d'assumer, sans détour : «J'ai considéré qu'il valait mieux amélio-

rer la situation de dizaines de milliers de personnes, quitte à provoquer une légère dégradation pour des milliers d'autres», a-t-elle justifié, en pronant «l'intérêt général».

Un argument qui ne convainc pas. Les opposants aux mesures ministérielles, ne sont pas prêts de disparaître des écrans radar du gouvernement...

Pauline SAUSSEREAU

« Il y aura toujours des personnes survolées »

• Nathalie Kosciusko-Morizet

une altitude toutefois élevée. «Près de 110 000 nouveaux riverains seront survolés, sur le Vexin, la Confluence Seine et Oise et une partie de Cergy-Pontoise», indique Philippe Houbart, président du CIRENA, Collectif interassociatif du refus des nuisances aériennes. Un report des gênes sonores et chimiques qui n'est pas du goût de ces associations.

Pauline SAUSSEREAU

# Les principales mesures annoncées

## ■ Diminution du bruit pour les populations survolées

- Par le relevement de 300m des altitudes de vol à l'approche de la région parisienne, dès le 17 novembre. Les personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels passeront ainsi sur la région parisienne de 217 000 à 86 000.

- Par de nouvelles trajectoires pour éviter les zones les plus urbanisées. La Direction générale de l'aviation civile (Dgac) mettra en place, à compter de mars 2012, de nouvelles trajectoires de décollage la nuit face à l'Ouest sur l'aéroport de Charles-de-Gaulle (CdG). Plus de 220 000 personnes résidant dans le Sud-Ouest de l'aéroport seront ainsi épargnées de survol.

## ■ Aide aux travaux d'insonorisation

- Les dépenses d'insonorisation pour les logements situés autour des aéroports, seront désormais prises en charge à 100%, au lieu

de 80 à 95% actuellement. Ce nouveau taux s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2013. D'autres améliorations seront étudiées : insonorisation des écoles et des crèches, quelle que soit leur date de construction, raccourcissement du délai d'instruction des dossiers (d'un an à 3 ou 4 mois maximum), élargissement de la zone d'insonorisation...

## ■ Interdiction des avions les plus bruyants la nuit

- Cette mesure concerne principalement la flotte d'Airbus A310 et touche près de 1 000 décollages et atterrissages par an. Dès mars 2012, ces avions seront interdits de vol la nuit, entre 22h et 6h du matin à Roissy. À partir de 2014, toujours sur cette plage horaire, la restriction s'appliquera aux avions type Fokker 27 et autres A310 (environ 6 % du trafic de nuit et plus de 3 000 mouvements).

Le couvre-feu, opérationnel sur Orly, n'est quant à lui pas d'actualité pour Roissy.

Élus locaux et associations de défense des riverains réagissent

# « Opération médiatique »

• **Philippe Houbart, président du CIRENA (association de riverains du Confluent) :**

« Avec cette opération médiatique, la ministre brouille totalement les pistes. Elle justifie son projet de déplacement de couloirs en laissant entendre que le bruit perçu sera divisé par deux. Affirmation trompeuse ! La réduction de bruit sera imperceptible selon les critères retenus par BruitParif. Quant à la mesure sur les avions les plus bruyants, c'est de la poudre aux yeux, cela va toucher au final peu d'avions. Pour réduire efficacement ces nuisances, il faudrait instaurer un couvre-feu de 8h d'affilée, comme à Francfort. »

• **Jean-Marc Buteux, président de la Diravp (association de riverains du Vexin) :**

« C'est une opération médiatique visant à masquer les conséquences de l'allongement des couloirs aériens. Cela affectera la santé de tous les Valdoisiers et des populations considérables seront nouvellement affectées. La vraie solution passe par le retrait des avions les plus bruyants. »

• **Philippe Esnol, sénateur-maire (PS) de Conflans :**

« À Conflans, les 3/4 de la population sont déjà survolés par les avions. Avec ce changement de trajectoire, c'est 15 000 nouveaux riverains qui seront touchés. Relèver les altitudes est une bonne chose, mais j'ai vraiment du mal à croire qu'il y aura un léger mieux. Tant que la descente continue ne sera pas mise en place, il n'y aura pas de nette amélioration pour notre territoire. Le combat ne va pas s'arrêter là. Je pense d'ailleurs demander bientôt à la commission des affaires économiques du Sénat de créer un groupe de travail sur ces nuisances aériennes. »

• **Arnaud Richard, député UMP de la 7<sup>e</sup> circonscription des Yvelines :**

« Je relève que la ministre souhaite mettre en place des trajectoires qui évitent les zones les plus urbanisées. Je déplore que ces demandes n'aient pas été prises en consi-



■ La manifestation contre les nuisances aériennes le 14 mai à Conflans, avait réuni près de 650 personnes.

de la 4<sup>e</sup> circonscription du Val-d'Oise :

« Je salue ces avancées non négligeables. Néanmoins, je souhaite vivement que le travail commencé se poursuive afin de parvenir à une suppression progressive des mouvements de nuit à l'aéroport Roissy/Charles-de-Gaulle comme c'est déjà le cas à Orly (depuis 1968) et dans plusieurs aéroports européens. »

• **Claude Bodin, député UMP**